CONCEPT DE MOBILITE

IRO, IES | MOM – SNP - VAB

A l'attention des étudiants du ceff SANTÉ-SOCIAL de la formation ES en soins infirmiers.

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION 2
1.1. CONTEXTE 2
1.2. OBJECTIFS DU CONCEPT DE MOBILITE 2
1.3. MOVETIA 2
1.4. BUREAU DES RELATIONS INTERNATIONAL (IRO) 2
2. LES TYPES DE MOBILITE ISSUES DU PROGRAMME SEMP 3
2.1. LA MOBILITE « INCOMING » 3
2.2. LA MOBILITE « OUTGOING » 3
2.2.1. LA MOBILITE « OUTGOING » POUR LES ETUDIANTS 3
2.2.2. CONDITIONS CADRES 3
2.2.3. CONDITIONS GENERALES 4
2.2.4. RESPONSABILITE 4
2.2.5. RAPPORT DE STAGE 4
2.2.6. ATTENTES 4
2.3. FINANCEMENT 5
2.4. ASPECT SECURITE 5
3. CONCLUSION 5
4. SOURCE 5

1. INTRODUCTION

1.1. CONTEXTE

Le concept de mobilité s'inscrit dans un contexte de collaboration et d'échange avec les partenaires nationaux et internationaux du domaine de la santé. Il permet la promotion de compétences multiples dans les domaines professionnels, personnels et interculturels au sein de la filière ES en soins infirmiers du ceff SANTÉ-SOCIAL. Il encourage les interactions des étudiants et offre l'opportunité d'élargir les horizons des participants tant sur le plan académique que personnel.

La Stratégie suisse pour les échanges et la mobilité de la Confédération et des cantons a renouvelé en 2020 dont l'objectif est d'atteindre 20% des diplômé-e-s avec une expérience d'étude ou de stage à l'étranger. La filière ES souhaite soutenir cet objectif en faisant la promotion des échanges des étudiants durant la formation.

1.2. OBJECTIFS DU CONCEPT DE MOBILITE

Le concept de mobilité a pour objectif la promotion des mobilités internationales au sein de la filière ES en soins infirmiers et de donner de la visibilité au ceff SANTÉ-SOCIAL. Il oriente toutes les personnes sur les conditions établies par Movetia, ainsi que sur les conditions cadres exigées par le ceff SANTÉ-SOCIAL.

1.3. MOVETIA

Movetia est l'agence nationale en charge de la promotion des échanges et de la mobilité à l'échelle nationale et internationale et est le partenaire de financement de tout type de mobilité. Elle encourage et soutient des projets et des activités dans le domaine des échanges et de la mobilité dans la formation et la formation continue. Movetia met en réseau des organisations et des institutions du domaine des échanges et facilite les contacts entre les différents acteurs concernés.

Au travers de ses différents programmes, Movetia encourage la mise en œuvre des partenariats et des coopérations institutionnelles. Le programme Swiss-European Mobility Programm (SEMP), mis sur pied à la suite de l'exclusion de la Suisse du programme Erasmus+ en 2014, soutient les échanges pour l'enseignement tertiaire et la formation professionnelle supérieure. Il est utilisé comme base de référence pour la conception des projets de mobilité de la filière ES en soins infirmiers.

Une fois par année Movetia lance un appel, appelé « call », à ces partenaires. Un call correspond à la demande de fonds annuelle des institutions partenaires pour les projets de mobilité. Un call débute le 1er juin de chaque année et dure 26 mois.

1.4. BUREAU DES RELATIONS INTERNATIONAL (IRO)

L'IRO, terme utilisé par Movetia, fait office d'intermédiaire entre cette dernière et les personnes effectuant une mobilité. Il est composé d'un ou plusieurs membres du personnel de la filière ES en soins infirmiers chargés de coordonner les projets de mobilité entre la filière ES et Movetia.

L'IRO de la filière ES, en accord avec la Direction du ceff SANTÉ-SOCIAL, définit la procédure interne des demandes de mobilité et veille à ce que les critères des mobilités établis par Movetia soient respectés tout au long de la mobilité.

Il est chargé des mises à jour du présent concept et de sa diffusion.
Il assure la promotion, l'information et l'orientation des étudiants et du ceff SANTE-SOCIAL en matière de mobilité.

2. LES TYPES DE MOBILITE ISSUES DU PROGRAMME SEMP

2.1. LA MOBILITE « INCOMING »

Le terme de mobilité « incoming » est défini par Movetia comme la mobilité allant vers l'intérieur de la filière ES en soins infirmiers, sous-entendu pour les élèves désirant effectuer une expérience de mobilité interne à l'institution.
Movetia propose de la mobilité « incoming » pour les étudiants.

2.2. LA MOBILITE « OUTGOING »

Le terme de mobilité « outgoing » est défini par Movetia et fait référence à la mobilité qui se passe « en dehors » de la filière ES en soins infirmiers.

2.2.1. La mobilité « outgoing » pour les étudiants

La mobilité « outgoing » pour les étudiants de la filière ES en soins infirmiers est proposée sous la forme de stage à l'étranger. Le type de mobilité est nommée Student Mobility for Traineeship (SMT) :

Critère d'accessibilité :

- Étudiant inscrit dans une institution de formation tertiaire
- Cycles d'études : cursus de formation tertiaire dispensé par les écoles supérieures
- Durée du stage : de min. 2 à max. 12 mois
- Stage dans une autre institution, une entreprise, une ONG etc.
- Stage dans le cadre des études ou stage post-diplôme
- Bourse en fonction de la durée du séjour

2.2.2. Conditions cadres

Les conditions cadres et les attentes pour les mobilités SMT sont les suivantes :

Une préparation obligatoire en amont du départ en stage est effectuée avec un membre de l'IRO ou d'un enseignant. Des rencontres et cours de préparation peuvent être planifiés en dehors des horaires de cours habituels. La participation de l'étudiant est obligatoire. La durée et les modalités de préparation peuvent variées selon la destination, la caractéristique de la place de stage et la programmation des cours planifiés à l'OrTra berne francophone.

La durée du stage est de minimum 2 mois, incluant les jours de voyage. La première semaine et la dernière semaine de stage se déroulent généralement à l'école ou en cours dispensés à l'OrTra berne francophone. Ces périodes sont destinées au travail de préparation, respectivement du retour de stage ainsi que la participation au cours de l'OrTra.

Les étudiants sont tenus de fournir les documents demandés par l'IRO dans les délais impartis.

- Documents de validation de stage.
- Feuille de présence signée par l'institution partenaire.
- Supports servant à l'exploitation des expériences vécues.
- Certificat of attendance (doc. Movetia).

Ils partageront leurs expériences avec les autres étudiants à la demande de l'IRO.
La validation du stage est sommative dès lors qu'elle est inscrite dans le cursus de formation. Elle s'effectue dans les mêmes conditions que les stages proposés durant le cursus standard.

2.2.3. Conditions générales

- Toutes les mobilités doivent être autorisés par la direction du ceff SANTÉ-SOCIAL sur préavis de l'IRO.
- La mobilité ne doit pas interférer sur la conduite des études.
- Toutes les mobilités doivent s'accorder avec les critères fixés par Movetia.
- Tous les documents en lien avec la mobilité doivent être soumis dans les délais impartis.

2.2.4. Responsabilité

- Les étudiants sont tenus de se conformer aux lois et réglementations de l'institution partenaire et du pays hôte.
- Les étudiants remettront les documents en lien avec la mobilité à l'IRO dans les délais impartis.
- Les étudiants doivent agir comme ambassadeurs du ceff et promouvoir l'image et les valeurs du ceff SANTE-SOCIAL.
- Tout incident majeur doit être signalé immédiatement à la direction du ceff SANTE-SOCIAL.
- Les étudiants doivent répondre aux exigences du terrain de stage (retour de dossiers, démarche de soins, colloques, formation interne, etc.).

2.2.5. Rapport de stage

- Les étudiants sont tenus de fournir un rapport en fin de stage.
- Une présentation peut être demandée par les membres de l'IRO.

2.2.6. Attentes

Avant le départ

- Transmettre le document « demande de mobilité » dûment complété à l'IRO.
- Une fois la demande validée, signer le contrat de subvention (mobilité agreement + certificat of attendance) de Movetia.
- Participer activement aux séances de préparation de la mobilité.

Pendant le stage

- Garder les justificatifs de frais et contrats de location.
- Entretenir des contacts réguliers avec l'IRO selon les modalités déterminées avant le départ. Garantir une disponibilité pour ces rencontres selon les demandes des enseignants et dans de bonnes conditions (connexion internet, réseau, etc).
- Faire signer l'attestation de présence en fin de séjour.

Au retour

- Restituer le « certificate of attendance ».
- Remettre le rapport de stage.
- Participer au debriefing et autres cours planifiés.

2.3. FINANCEMENT

Le financement de la mobilité SMT est soumis aux conditions prévues par Movetia. Des montants forfaitaires sont attribués pour la prise en charge des frais de voyage. Les calculs des bourses sont définis par Movetia et peuvent changer pour chaque « call ».

2.4. ASPECT SECURITE

En fonction du lieu de la mobilité, des suggestions voire restrictions pourront être formulées par l'IRO. (Ceci peut concerner les moyens de transport, le logement, ...).

3. CONCLUSION

Les projets de mobilité constituent un enjeu majeur dans le domaine de la pédagogie et de l'éducation. L'IRO tient à promouvoir les projets de mobilité et ainsi à donner la possibilité à chacun de développer ses compétences et des collaborations constructives. Ces projets permettent aussi au ceff SANTÉ-SOCIAL de développer des partenariats et des échanges de pratique avec des institutions étrangères.

4. SOURCE

www.movetia.ch, 2026

Saint-Imier, le 07.07.2026

Valérie Baumann, Sébastien Permingeat, Marco Mourot